

16/17 – 29 mars 2016

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays de Rennes : demande de subvention auprès de Rennes Métropole

Le rapporteur,

➡ le coût annuel de l'adhésion à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est de 16 341,12 € pour l'année 2016 (1,44 €/an/hab.).

Rennes Métropole peut apporter un soutien financier, à hauteur de 40 % de l'adhésion, soit un montant de **6 536,45 €** (0,576 €/an/hab.).

Le financement de cette adhésion est assuré de la manière suivante :

- commune de Pacé	9 804,67 €
- Rennes Métropole	<u>6 536,45 €</u>
Soit :	16 341,12 €

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Sous réserve de l'avis de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, travaux et bâtiments » du 24 mars 2016 ;***

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :

la subvention auprès de Rennes Métropole pour un montant de 6 536,45 €.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.